

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009**

## **ACHAT DE TERRAIN – SUCCESSION PEGEOT**

Mr le Maire et Mr VIENNET Bernard, 1<sup>er</sup> adjoint, exposent au conseil municipal qu'il serait intéressant pour la Commune d'acheter à la succession PEGEOT la parcelle située à Ougney-Les-Champs qui permettrait de compléter les parcelles communales existantes.

La Commune achète à la succession PEGEOT, la parcelle n°538, section A, pour une superficie de 1 a 20, pour 5 € le mètre carré.

Le montant de cet achat s'élève à 600 €.

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition à la majorité (dix voix pour et une abstention) et donne pouvoir au Maire ou au 1<sup>er</sup> adjoint pour signer les actes correspondants.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°6 – BUDGET GENERAL :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'envoi des échéances bancaires, il est apparu que lors du vote du budget primitif 2009, le compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance n'a pas été suffisamment crédité.

Afin de pouvoir régler ces prêts, le Maire propose d'effectuer un virement de crédit supplémentaire au compte :

- 66111 Intérêts réglés à l'échéance de **800 €**

Pris sur le chapitre 022 Dépenses imprévues pour **800 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°7 – BUDGET GENERAL :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des dépenses imprévues en investissement (Achat de panneaux de rues, frais géomètre, achat de terrains et travaux supplémentaires), il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits supplémentaires aux comptes :

- 2031 Frais d'études pour **1 200 €**,
- 2111 Terrains nus pour **1 600 €**,
- 2188 Autres immobilisations corporelles pour **500 €**,
- 2313 Constructions pour **12 100 €**,
- 2315 Installations matériel et outillage techniques pour **6 600 €**.

Soit un montant total de **22 000 €** pris sur le suréquilibre de la section investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET EAU :**

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite à une modification de compte concernant le paiement de la taxe sur la pollution pour l'Agence de l'Eau, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit au compte :

- 706129 Reversement à l'Agence de l'Eau de 900 €,

Pris sur le compte :

- 6374 Autres impôts, taxes et versement pour la somme de 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **VENTE DE TERRAINS – Mr ET Mme COTON Robert**

La Commune décide d'exonérer de la P.V.R (Participation pour Voies et Réseaux) la parcelle n°182 section cadastrale D, appartenant à Mr et Mme COTON Robert.

En contrepartie, la famille COTON cède à la Commune pour 1 € symbolique 4 mètres de terrain le long de la voie SNCF sur les parcelles n°445, 468 et 48, section D. Les frais notariés sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et mandate le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les actes correspondants.

**Cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil municipal du 21/08/2008**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.